

# Réunion du Conseil Municipal

## Du 29 avril 2017 à 20 heures 30

L'an deux mille dix-sept et le vingt-neuf avril à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 25 avril 2017, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la mairie sous la présidence de Pierre CHASSANG, Maire.

Sont présents : Pierre CHASSANG, André FARGES, Adeline CHASSANY, François FRAISSE, Claude PORTAL, Jean-Luc BLANQUET, Olivier GUILBOT

Secrétaire de séance : Adeline CHASSANY

### Ordre du jour

- Comptes de gestion 2016 : examen et vote
- Comptes administratifs 2016 : examen et vote
- Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2016
- Vote des subventions - exercice 2017
- Vote des taux de contributions directes - exercice 2017
- Indemnité pour le gardiennage de l'église - exercice 2017
- Budgets primitifs 2017 : examen et vote
- Ouverture d'une ligne de trésorerie
- Participation aux frais de scolarité des enfants inscrits dans les groupes scolaires sanflorains
- Participation aux frais de fonctionnement de l'école de Fournels
- Réfection d'un mur au village de la Brugère : demande de subvention au titre du Fonds Cantal Solidaire 2016-2018
- Personnel, Ratios « Promus - Promouvables » pour les avancements de grade
- Création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe
- Affaires diverses

➤ [Approbation du compte rendu de la séance précédente.](#)

*Le conseil approuve le compte rendu de la séance du 4 janvier 2017.*

➤ [Comptes de gestion 2016 : examen et vote](#)

Avant l'examen des comptes administratifs, le conseil procède à l'examen des comptes de gestion du Comptable public.

*Le maire demande au conseil :*

- *d'approuver les comptes de gestion.*

*Le conseil municipal procède au vote des comptes de gestion*

*Résultat du vote (7 votants) :*

- *Compte de gestion du budget principal : 7 voix pour*
- *Compte de gestion du service de l'eau et de l'assainissement : 7 voix pour*

➤ Comptes administratifs 2016 : examen et vote

• Budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement

		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	25 763.41	32 316.75
	Section d'investissement	87 623.69	41 169.21
Report de l'exercice N-1	Report en section fonctionnement	0.00	6 163.42
	Report en section d'investissement	4 822.03	0.00
TOTAL		118 209.13	79 649.38

Restes à réaliser à reporter en N + 1	Section de fonctionnement	0.00	0.00
	Section d'investissement	0.00	46 990.00
	Total des restes à réaliser	0.00	46 990.00

Résultat cumulé	Section de fonctionnement	25 763.41	38 480.17
	Section d'investissement	92 445.72	88 159.21
	TOTAL cumulé	118 209.13	126 639.38

• Budget principal

		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	165 459.62	254 987.47
	Section d'investissement	86 233.79	60 110.53
Report de l'exercice N-1	Report en section fonctionnement	0.00	35 059.24
	Report en section d'investissement	51 836.51	0.00
TOTAL		303 529.92	350 157.24

Restes à réaliser à reporter en N + 1	Section de fonctionnement	0.00	0.00
	Section d'investissement	40 367.00	11 730.00
	Total des restes à réaliser	40 367.00	11 730.00

Résultat cumulé	Section de fonctionnement	165 459.62	290 046.71
	Section d'investissement	178 437.30	71 840.53
	TOTAL cumulé	343 896.92	361 887.24

*Le maire quitte la salle et M. André FARGES, 1<sup>er</sup> Adjoint prend la présidence et demande au conseil :*

- *d'approuver les comptes administratifs.*

*Le conseil municipal procède au vote du compte administratif du budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement,*

*Résultat du vote (6 votants) : 6 voix pour*

*Le conseil municipal procède au vote du compte administratif du budget principal,*

*Résultat du vote (6 votants) : 6 voix pour*

*Le maire reprend place en salle des séances.*

➤ Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2016

Le conseil municipal après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2015 décide d'affecter les résultats de fonctionnement de la façon suivante :

**Budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement : 12 716.76 € d'excédent**

- Affectation à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 4 286.51 € (compte 1068)
- Affectation du solde soit 8 430.25 € à l'excédent reporté article 002.

**Budget général : 124 587.09 € d'excédent**

- Affectation à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 106 596.77 € (compte 1068)
- Affectation du solde soit 17 990.32 € à l'excédent reporté article 002.

(Pour : 7 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ Vote des subventions - exercice 2017

Le maire invite le conseil municipal à voter les subventions inscrites au budget primitif de 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote les subventions suivantes :

- **Comité des fêtes de Fridefont : 400.00 €**
- **Association des amis de la lecture à Aurillac : 20.00 €**
- **Sapeurs-Pompiers de Chaudes-Aigues : 100.00 €**
- **Club des Aînés Ruraux de Fridefont : 1 000.00 €**
- **Anciens Combattants de Fridefont-Maurines-Saint-Martial : 200.00 €**
- **ADMR de Chaudes-Aigues: 120.00 €**
- **Comité Étape Sanfloraine : 150.00 €**
- **Association Animations Entre Bès et Truyère : 160.00 €**
- **ACCA de Fridefont : 400.00 €**
- **Association des Donneurs de sang de Chaudes-Aigues : 40.00 €**
- **Association Les Amis de l'Église de Fridefont : 400.00 €**
- **Musée de la Résistance d'Anterrieux : 100.00 €**
- **Comice Agricole Cantonal : 50.00 €**
- **GVA Caldaguès - Aubrac : 50.00 €**
- **Association Diocésaine de Saint-Flour : 100.00 €**
- **SCI Abattoir de Saint-Chély d'Apcher : 100.00 €**

(Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ Vote des taux des contributions directes - exercice 2017

Le maire invite le conseil municipal à voter les taux des contributions directes pour l'exercice 2017.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, fixe les taux 2017 des contributions directes comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	<i>Bases notifiées</i>	<i>Taux en %</i>	<i>Produit en Euros</i>
<i>Taxe d'habitation</i>	<i>91 800</i>	<i>2.47</i>	<i>2 267</i>
<i>Taxe foncière (bâti)</i>	<i>280 800</i>	<i>7.58</i>	<i>21 285</i>
<i>Taxe foncière (non bâti)</i>	<i>5 400</i>	<i>54.89</i>	<i>2 964</i>
<b>TOTAL</b>			<b>26 516</b>

(Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ Indemnité pour le gardiennage de l'église : exercice 2017

Le maire fait savoir que le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales pour l'année 2017 est de 120.97 €

*Il demande au conseil de délibérer pour en fixer le montant.*

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :*

- *De fixer pour l'année 2017 à 120.97 €, l'indemnité de gardiennage de l'église allouée à M. Jean MARCENAC curé de Chaudes-Aigues.*

(Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ Présentation et vote des budgets primitifs 2017

Le maire soumet à l'examen du conseil municipal les projets de budgets primitifs qui s'équilibrent en dépenses et en recettes à la somme de :

Budget eau et Assainissement

Section de fonctionnement            34 677.00 €  
Section d'investissement            79 481.00 €

Budget principal

Section de fonctionnement            281 023.00 €  
Section d'investissement            242 270.00 €

*Le conseil municipal procède au vote des budgets primitifs*

*Résultat du vote (7 votants) :*

- *Budget principal : 7 voix pour*
- *Budget du service de l'eau et de l'assainissement : 7 voix pour*

➤ Ouverture d'une ligne de trésorerie

Le maire fait savoir qu'afin de palier à un manque de trésorerie ponctuel, il serait souhaitable de mettre en place une nouvelle ligne de trésorerie.

Il présente les propositions financières faites par le crédit agricole et la caisse d'épargne pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 60 000 €.

- Crédit Agricole

- Taux indexé sur EURIBOR : 1.071 %
  - Frais de dossier : 120 €
- Caisse d'Épargne
- Taux fixe : 1.19 %
  - Frais de dossier : 100 €

*Le maire demande au conseil municipal :*

- de l'autoriser à mettre en place une nouvelle ligne de trésorerie
- de choisir l'établissement bancaire auprès duquel sera ouverte la ligne de trésorerie
- de l'autoriser à signer le contrat avec l'établissement bancaire retenu.

*Le conseil municipal :*

- **Décide de demander à la Caisse Régionale du Crédit Agricole Centre France la mise en place d'une ligne de trésorerie aux conditions suivantes :**
  - ✓ **Montant : 60 000 €**
  - ✓ **Durée : 12 mois**
  - ✓ **Taux de référence : EURIBOR 3 mois + Marge de 1.40 %**
  - ✓ **Frais de dossier : 0.20% soit 120 €**
- **Autorise le Maire à signer le contrat.**

(Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ [Participation aux frais de scolarité des enfants inscrits dans les groupes scolaires sanflorains.](#)

Le maire informe le conseil de l'obligation des communes à participer aux frais de fonctionnement des écoles dans lesquelles sont scolarisés des enfants de la commune.

Il fait savoir qu'un enfant de Fridefont est scolarisé dans une école de Saint-Flour et qu'il y a donc lieu de verser une participation à la mairie de Saint-Flour.

Le montant à la charge de la commune pour l'année 2017 au titre de l'année scolaire 2016 est de 467.92 €.

*Le maire demande au conseil de se prononcer sur cette participation.*

**Le conseil municipal accepte de verser, à la mairie de Saint-Flour, la somme de 467.92€ au titre de l'année 2016.**

(Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ [Participation aux frais de fonctionnement de l'école de Fournels](#)

Le maire informe le conseil de l'obligation des communes à participer aux frais de fonctionnement des écoles dans lesquelles sont scolarisés des enfants de la commune.

Il fait savoir que l'école privée de Fournels accueille trois enfants de Fridefont et qu'il y a donc lieu de verser une participation à la mairie de Fournels.

Cette participation étant basée sur les dépenses de fonctionnement de l'école publique 2016 et répartie entre les communes de résidence en fonction du nombre d'élèves avec application

d'un coefficient de pondération en fonction du potentiel fiscal de chaque commune, le montant à la charge de la commune pour 2017 est de 476.12 €.

Le maire demande au Conseil de se prononcer sur cette participation.

**Le conseil municipal accepte de verser à la mairie de Fournels, la somme de 476.12 € pour la participation aux charges de fonctionnement de l'école privée de Fournels du 1er janvier au 11 février 2016.**

(Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ Réfection d'un mur au village de la Brugère: demande de subvention au titre du Fonds Cantal Solidaire 2016-2018

Le maire rappelle que le dispositif Fonds Cantal Solidaire (FCS) est désormais pluriannuel et couvre la période 2016-2018.

Du fait de la pluriannualité dudit dispositif, il avait été demandé aux communes de transmettre au Conseil Départemental leur programmation pour les projets présentés au titre de l'année 2016, 2017 et 2018.

Il fait savoir qu'au titre de l'année 2017 il avait été décidé de programmer la réfection d'un mur au village de la Brugère estimés à 10 055 € HT.

Le maire demande au conseil de confirmer cette programmation et de l'autoriser à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental.

**Le conseil municipal :**

- **Décide de réaliser les travaux de réfection d'un mur au village de la Brugère.**
- **Autorise le maire à solliciter une subvention au titre du Fonds Cantal Solidaire.**

(Pour : 7 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ Personnel, Ratios « Promus - Promouvables » pour les avancements de grade

Le maire informe l'assemblée que des nouvelles dispositions ont été introduites par la loi du 19 février 2007, et que pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Ce taux, appelé « ratio promus - promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire (CTP). Il peut varier entre 0 et 100 %.

Le maire fait savoir que Mme Jeanine BOUYSSOU devant monter de grade il y aurait lieu de fixer les ratios.

Le maire propose à l'assemblée de fixer les ratios d'avancement de grade qui seront soumis à l'avis du comité technique paritaire, comme suit :

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO %
Adjoint Administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint Administratif principal 1ère classe	100%

**Le conseil décide de soumettre au comité technique les ratios proposés soit 100 %.**

(Pour : 7 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ Création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe

Le maire fait savoir que Mme BOUYSSOU étant promu adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe il y a lieu de créer le poste correspondant.

*Monsieur le Maire demande au Conseil :*

- *de l'autoriser à créer ce poste*

*Le conseil municipal :*

- *Approuve la création d'un poste permanent d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, à temps non complet à raison de 9 heures hebdomadaire avec effet au 1/07/2017.*
- *Adopte le tableau des effectifs en ce sens (le poste d'origine sera supprimé)*

*(Pour : 7 - Contre : 0 - Abstention : 0)*

➤ Affaires diverses

- Le maire fait savoir que le chemin du Vialard a été débroussaillé par l'employé communal et Jean-Luc BLANQUET.
- Il est décidé de demander des devis pour l'achat d'une bétonnière (budget maximum 2 000 € TTC).
- Il est décidé de faire débroussailler le sectionnaire de Bezenchat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.

Le Maire,  
Pierre CHASSANG

André FARGES

Adeline CHASSANY

François FRAISSE

Claude PORTAL

Jean-Luc BLANQUET

Olivier GUILBOT